

GRAND PRIX DU GOLF DE VAL QUEVEN

Les 18 et 19 juillet 2020

Golf de Val Quéven – Kerruisseau - 56530 QUEVEN

Règlement particulier de l'Épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves fédérales Amateurs.

Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION (Cf. Vade-mecum 1.2.1-4/3)	Cette épreuve est « NON-FUMEUR ». Elle est ouverte à tous les joueurs licenciés de la Fédération Française de Golf ayant acquitté le droit de jeu fédéral ainsi qu'aux joueurs licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Les joueurs doivent être amateurs et avoir leur certificat médical à jour auprès de la fédération française de golf. Les joueurs non licenciés en France devront fournir leur certificat médical lors de l'inscription.
TERRAIN	Parcours de Val Quéven <ul style="list-style-type: none">• Messieurs : 5919 m - Par 72 - SSS : 72,1 - Slope 123 - Marques blanches• Dames : 5030 m - Par 72 - SSS : 74 - Slope 125 - Marques bleues
FORMULE	Simple Stroke play 36 trous – 18 trous le samedi – 18 trous le dimanche Entraînement sur réservation au 02.97.05.17.96 le vendredi 17 juillet
INDEX	Date de prise en compte des index : mercredi 15 juillet 23h 00 tels que communiqués par RMS
SERIES	<ul style="list-style-type: none">• Messieurs : 1^{ère} Série Index 11,4• Dames : 1^{ère} Série Index 15,4
INSCRIPTIONS (cf. Vade-mecum 1.2.1 4/7)	Formulaire sur le site de l'Association Sportive du Golf de Val QUEVEN À remplir et à adresser : BLUEGREEN GRAND PRIX - Kerruisseau - 56530 QUEVEN Ou Par mail : contact@asgolfqueven.fr Avant le Mercredi 15 juillet 2020 à 18 h.
DROIT ENGAGEMENT (Journée d'entraînement incluse)	<ul style="list-style-type: none">❖ 80 € pour les adultes❖ 40 € pour les joueurs nés en 1995 et 2001❖ 20 € pour les joueurs nés en 2002 et après❖ 60 € pour les joueurs Blue Green abonnés « EXCLUSIVE » extérieurs à Val Quéven (en cours de validité)❖ 30 € pour les joueurs abonnés Blue Green « Golfs pays de Lorient » et/ou les joueurs abonnés Blue Green « France » (en cours de validité) Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.
LIMITATION DU CHAMP DE JOUEURS (Cf. Vade-mecum 1.2.1-4/7)	Champ de participants limité à 144 joueurs. Les inscrits seront retenus conformément aux directives édictées dans le Vade-mecum (chapitre 1.2.1-4/7 : Forme de jeu). Le comité de l'épreuve a toute latitude pour attribuer les 5 Wild cards accordées par la ligue (incluses dans le champ des 144 joueurs). Compte tenu des conditions particulières, la liste des joueurs retenus sera publiée le 15 juillet 20h sur le site de l'association sportive : www.asgolfqueven.fr . NB : Le comité pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et joueuses et/ou des conditions climatiques.
TIRAGE DES DEPARTS	<ul style="list-style-type: none">❖ Le samedi : dans l'ordre croissant des index.❖ Diffusion des horaires de départ le jeudi 16 juillet 17h 00 sur le site de l'Association sportive : www.asgolfqueven.fr❖ Le dimanche : Dans l'ordre inverse des résultats du samedi
PRIX	MESSIEURS : 3 prix Brut DAMES : 3 prix brut
DEPARTAGE	En cas d'égalité pour la victoire du Grand Prix de VAL QUEVEN pour le titre « Messieurs » et pour le titre « Dames », il sera joué un Play-Off au trou par trou, par répétition du trou 18. Pour les autres prix, le départage se fera selon le classement RMS.
REMISE DES PRIX	Le dimanche 19 juillet au Club House avec cocktail à l'issue de la compétition selon les REGLES SANITAIRES en vigueur
COMITE	Le comité sera composé d'un arbitre et de 2 membres du bureau de l'association sportive Le comité pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction des joueurs et/ou des conditions climatiques